

## CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)

31 Janvier 2020 - 19H

### ----- Compte-rendu

#### Présents :

Mme Myriam FOUGERE, Maire,

Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE (arrivé avant le premier vote), M. Albert LUCHINO, M. Michel BEAULATON, M. Johan IMBERT, Adjoint,

M. Guy GORBINET (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, Mme Christine SAUVADE (Conseillère Déléguée), Mme Marielle GUY, M. Marc CUSSAC (arrivé avant le premier vote), Mme Marie-Thérèse REYROLLE, M. Franck PAUL, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Patrick BESSEYRE, Mme Simone MONNERIE, Mme Corinne PEGHEON, Mme Nadine BOST, Mme Véronique FAUCHER.

#### Absents avec procuration :

M. Jacques JOUBERT à M. Franck PAUL,

Mme Marie-Thérèse BERTHEOL à M. Laurent LAMY,

Madame Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à M. Johan IMBERT,

Mme Emilie FAYE à M. Guy GORBINET,

Mme Marine FOURNET à Mme Christine SAUVADE,

Mme Colette POINSON à Mme Corinne PEGHEON,

M. Laurent COURTHALIAIC à M. Patrick BESSEYRE.

#### Absent :

M. Jean-Charles BOUTIN

#### Secrétaire de séance :

Madame Marielle GUY (assistée de Madame Christine SAUVADE pour le relevé des votes).

---

Mme Myriam FOUGERE, Maire, vérifie les présents et constate que le quorum est atteint.

Mme Marielle GUY est désignée secrétaire de séance.

La séance du conseil est ouverte à 19h00.

En l'absence de remarques particulières, le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### Rapport d'activité

Patrick BESSEYRE s'interroge sur la future maison de santé.

Mme le Maire répond qu'une réunion publique avec les partenaires (financiers et coordonnateurs) ainsi qu'une conférence téléphonique ont eu lieu pour le financement privé.

Terrain : 10.000 m<sup>2</sup> acheté à M. BEAUFOCHER (4.500 m<sup>2</sup> pour maison de santé + parking et 5.500 m<sup>2</sup> pour les projets futurs de la commune)

Financement maison de santé : - Cocom : accord pour 100.000 euros

- Commune : accord pour la viabilisation du terrain

Simone MONNERIE s'inquiète de la construction de la maison sur un terrain appartenant à la Cocom.

Johan IMBERT répond qu'une modification devra être faite avec une division cadastrale en 3 terrains (commune, Maison de Santé et GenBio).

## I- Finances

### 1.1 Débat d'orientation budgétaire 2020

Mme le Maire indique à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, il est notamment débattu de sa politique d'investissements et de sa stratégie financière. Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité.

D'un point de vue légal, la tenue de ce débat est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Le vote du Budget Primitif 2020 est prévu le 21 Février 2020. Comme son nom l'indique, le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique. Les échanges et débats permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune et les investissements prioritaires à programmer.

La présentation s'articule autour des points suivants :

- le contexte général dans lequel le budget primitif de la ville va s'élaborer ;
- la situation financière de la ville ;
- la politique d'investissements tant pour l'exercice 2020 que pour les années futures.

Après présentation détaillée et discussions, vu le rapport sur les orientations budgétaires 2020 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du conseil municipal le 23 janvier 2020, le conseil municipal unanime, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2020.

Mme le Maire rappelle les règles budgétaires : le budget doit être équilibré et supérieur au remboursement du capital.

Eric CHEVALEYRE arrive à 19H30

Agnès PERIGNON indique qu'il faudra prévoir plus pour la voirie forestière (Pommeyrol).

Nadine BOST précise que le contexte actuel est favorable par rapport à l'emprunt en cours et qu'il faut avoir des projets qui permettent de l'utiliser (perspective sur 2 ou 3 ans).

Mme le Maire répond que des projets sont déjà commencés donc il faut les terminer.

Nadine BOST demande où en est le projet de la vidéosurveillance

Mme le Maire explique qu'il y a 2 tranches :  
1<sup>ère</sup> : 100.000 euros  
2<sup>ème</sup> : 60.000 euros

Véronique FAUCHER demande, concernant la politique sportive et culturelle, pourquoi un changement d'éclairage des terrains de foot au stade, est-il vétuste ?

Michel BEAULATON explique qu'il y a besoin d'un « relampage » : les projecteurs sont vieux et énergivores et seront à changer d'ici l'année prochaine quoi qu'il en soit. Ils pourront être réinstallés sur les terrains d'entraînement.

Guy GORBINET explique qu'un contrôle a lieu tous les ans par la fédération avec obligation de changement quand les projecteurs sont trop vieux.

Nadine BOST demande s'il est pertinent d'installer les anciens sur les autres terrains.

Guy GORBINET répond qu'il n'y a pas d'éclairage sur les terrains d'entraînements.

Véronique FAUCHER demande si les stores de la crèche sont déjà installés et s'il y a d'autres travaux à faire.

Mme le Maire explique qu'on ne peut pas faire tous les travaux sinon on endette encore plus la commune, des choix seront faits au budget prévisionnel « commission des finances ».

Christine SAUVADE indique que de nombreux travaux ont été listés pour la crèche comme la mise en sécurité de la rampe d'accès.

Véronique FAUCHER souhaite être sûre qu'on garde l'enveloppe pour la crèche pour faire d'autres travaux.

Mme le Maire répond que oui, la priorité c'est la sécurité.

Véronique FAUCHER demande ce qu'est un guichet unique de l'habitat ?

Johan IMBERT précise que c'est un outil au service du territoire pour obtenir des subventions et réunir en un seul site divers organismes qui permettent d'aider les habitants et porteurs de projets dans leurs démarches sur l'urbanisme, l'habitat et l'économie. Le projet est réalisé avec la Communauté de communes.

Nadine BOST demande l'intérêt de changer l'éclairage de la bulle de tennis.

Michel BEAULATON répond que c'est le même problème que l'éclairage du stade. Les lampes datent de 20 ans environ et doivent être changées.

Guy GORBINET précise qu'en cas de coupure d'éclairage les lumières sont rallumées 45 minutes plus tard, avec le nouvel éclairage ce sera plus rapide.

Michel BEAULATON indique que la commune risque de ne pas obtenir l'homologation.

Marc CUSSAC donne des renseignements concernant le skate-park et précise qu'il y a une subvention de la Région (de 10 000 euros précise Mme le Maire et Conseillère Régionale).

Michel BEAULATON indique que la rénovation du skate-park est une demande constante des jeunes.

Corinne PEGHEON s'interroge sur l'état financier :

- Quotient à 1 : donc nécessité d'une grande prudence en terme de dépenses d'investissements
- Et donc, étonnement quant au maintien du projet de déménagement du centre technique : 60 000 € en 2020 pour la maîtrise d'œuvre car il n'y a aucun retour sur investissement pour la vie des Ambertois au quotidien

Mme le Maire comprend mais ça fera aussi gagner sur l'organisation et sur le service rendu en mutualisant. Elle précise en outre que la parcelle en zone artisanale pourra être revendue et qu'il faut également écouter les agents en terme d'organisation (gagnant/gagnant pour la collectivité et les habitants).

Nadine BOST dit qu'elle est d'accord avec Corinne PEGHON. Elle demande également quels sont les projets concernant le bâtiment « Le Progrès ».

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas de porteurs de projets sur cet ensemble immobilier.

Nadine BOST demande l'évolution du dossier de l'église.

Corinne MONDIN répond que les travaux sur le déambulatoire devraient commencer d'ici la fin du printemps 2020.

Nadine BOST demande où en sont les travaux sur l'orgue.

Corinne MONDIN répond que le nettoyage lié au sinistre incendie est en cours et précise que l'orgue sera opérationnel courant juin.

Johan IMBERT indique qu'effectivement il faut être vigilant sur le chiffre 1 (Coefficient d'Autofinancement Courant) mais tout en indiquant qu'il y a une disponibilité de trésorerie. Il ne faut pas tomber trop bas en recette de fonctionnement ce qu'on a évité en vendant des bâtiments (bonne gestion du patrimoine).

Simone MONNERIE trouve que la capacité d'investissement au 31/12/2019 est faible. Elle indique qu'il ne faudrait pas continuer comme cela, que 2020 doit être une année contrainte au niveau de l'investissement, car la commune doit continuer à assurer un service correct à la population.

Johan IMBERT indique que le coefficient qui correspond à un fort investissement de la commune mais qu'il n'y a pas de quoi être alarmiste. Il ne faut pas dépasser les coefficients d'emprunt. La commune depuis 20 ans a connu des hauts et des bas.

Simone MONNERIE indique que si l'on dépasse le coefficient 1, cela signifie que la commune ne serait plus en capacité de rembourser ses emprunts avec son autofinancement.

Mme le Maire indique 88,7 % de taux de réalisation en investissement et tous les investissements prévus ont été réalisés.

Simone MONNERIE répond qu'elle laisse le soin au futur gestionnaire d'analyser la situation et d'en tirer les conséquences.

Nadine BOST s'interroge sur la pérennisation du poste d'attaché (DGS) concernant le budget du personnel et le fait de supporter encore ces frais en 2020.

## **1.2 Dotation d'équipement des territoires ruraux 2020**

Mme le Maire propose de présenter 3 projets pour un financement au titre de la DETR 2020 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - suite à l'Appel à projet reçu de la Préfecture du Puy-de-Dôme le 3 décembre 2019.

### Priorité 1 – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics,

Suite à l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP).

- Fiche DETR n°1 – Aménagement de bourg – Accessibilité des Espaces Publics
- Fiche DETR n°2 – Bâtiments communaux – Accessibilité des Bâtiments Communaux

### Priorité 2 – Travaux de réfection des toitures de l'école maternelle Les Copains,

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir écouté l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Approuve, au titre de la DETR 2020 la présentation des dossiers suivants :
  - Priorité 1, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics,
  - Priorité 2, les travaux de réfection des toitures de l'école maternelle Les Copains,
- Approuve le plan de financement tel que figurant au dossier,
- Sollicite une subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

### **1.3 Subvention projet pédagogique classe de découverte année scolaire 2019/2020 : groupe scolaire Henri Pourrat**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal unanime :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € au groupe scolaire Henri Pourrat
- Autorise Madame Le Maire à verser cette somme, les crédits nécessaires ayant été prévus au budget 2020.

Véronique FAUCHER demande si c'est une subvention exceptionnelle.

Mme le Maire répond qu'il s'agit en effet d'un projet exceptionnel car l'école organise une classe découverte en lien avec le projet d'école accès sur l'inclusion des élèves en situation de handicap.

### **1.4 Subvention Fourmofolies 2020**

Sur proposition de Mme le Maire et afin de contribuer à l'organisation des Fourmofolies 2020, le Conseil Municipal unanime :

- Décide d'accorder au Syndicat Intercommunal de la Fourme d'Ambert (SIFAM) une subvention exceptionnelle de seize mille euros (16 000 €).
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020 de la commune – Article 6574.

### **1.5 Tarif hébergement la Coloc**

Suite à la réhabilitation d'appartements dans le bâtiment de la cité administrative, une convention d'hébergement sera signée entre la commune et les preneurs afin d'organiser la cohabitation au sein de « la Coloc ». Elle définira les principes et précisera les engagements et droits de chacun.

Le conseil municipal, unanime :

- fixe la location à 7 €/jour d'occupation au titre des frais d'usage du logement : eau, électricité, gaz, connexion internet,
- accepte la mise en place de la convention d'hébergement.

### **1.6 Tarifs abattoir**

Sur proposition du Conseil d'Exploitation, le Conseil Municipal, unanime, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à l'abattoir municipal ainsi que de l'atelier de découpe :

## ABATTAGE

Espèces	Prestation	en Euros Hors Taxes			
		25 tonnes et plus / an	5 à 25 tonnes / an	1 à 5 tonnes / an	Moins de 1 tonne / an
BOVINS / EQUINS	Tuerie + déchets / kg	0,300 €	0,420 €	0,510 €	0,590 €
	Taxes Interbev + découpe / kg	0,090 €	0,090 €	0,090 €	0,090 €
	Redevances / tête	6,550 €	6,550 €	6,550 €	6,550 €
	Taxe d'usage / kg	0,051 €	0,051 €	0,051 €	0,051 €
VEAUX	Tuerie + déchets / kg	0,420 €	0,500 €	0,590 €	0,660 €
	Taxes Interbev + découpe / kg	0,066 €	0,066 €	0,066 €	0,066 €
	Redevances / tête	2,300 €	2,300 €	2,300 €	2,300 €
	taxe d'usage	0,051 €	0,051 €	0,051 €	0,051 €
OVINS – CAPRINS – GIBIER	Tuerie + déchets / kg	0,510 €	0,600 €	0,730 €	0,820 €
	Taxes Interbev + découpe / kg	0,149 €	0,149 €	0,149 €	0,149 €
	Redevances / tête	0,290 €	0,290 €	0,290 €	0,290 €
	taxe d'usage	0,051 €	0,051 €	0,051 €	0,051 €
PORCS	Tuerie + déchets / kg	0,340 €	0,460 €	0,570 €	0,660 €
	total Taxes / kg	0,002 €	0,002 €	0,002 €	0,002 €
	total redevances / tête	2,040 €	2,040 €	2,040 €	2,040 €
	taxe d'usage	0,051 €	0,051 €	0,051 €	0,051 €
Porcelets (- de 30 kg de carcasse)	Tuerie (taxes et redevances en sus)				14,50 €
Ovins caprins (- de 13 kg de carcasse)	Tuerie (taxes et redevances en sus)				15,00 €

## ATELIER DE DECOUPE

<b>Gros bovins - veaux - porc – ovins de 13 kg et +</b>	<b>Prix HT au kg de carcasse</b>
Découpe - Parage – Conditionnement frais	0,97 €
Main d'œuvre pour conditionnement sous vide caissettes mono produits	0,81 €
Forfait pour caissettes diversifiées	40,00 €
<b>Caprins – porcs – ovins de moins de 13kg</b>	<b>Prix forfaitaire HT / carcasse</b>
Découpe Parage conditionnement frais	15,00 €
Conditionnement sous vide	10,00 €
<b>Forfait sacs caissettes étiquettes pour conditionnement par producteurs</b>	<b>Prix forfaitaire HT / carcasse</b>
Ovins / caprins	10,00 €
Veaux	70,00 €
Bovins < 150 kg	70,00 €
Bovins de 151 à 300 kg	100,00 €
Bovins > 301 kg	130,00 €
<b>Prestations complémentaires</b>	<b>Prix TTC</b>
Mise à disposition d'un boucher de l'atelier de découpe pour découpe – parage – conditionnement durant les heures habituelles de travail sous la supervision et en présence du client	44€/heure de travail
Mise à disposition d'un boucher de l'atelier de découpe pour découpe – parage – conditionnement en dehors des heures de travail habituelles sous la supervision et en présence du client	62€/heure de travail

Johan IMBERT indique que la situation est stabilisée à l'abattoir. Suite à la visite de l'inspection vétérinaire, il n'y a plus de risque de suspension de l'agrément. Il y a eu une amélioration des règles d'hygiène.

Les quantités sont encore fragiles mais amélioration au niveau des particuliers (retour des agriculteurs à l'abattoir).

L'objectif n'est pas forcément de faire des bénéficiaires mais surtout d'assurer la pérennisation de l'outil.

Nadine BOST souhaite connaître les tonnages.

Johan IMBERT répond que les données seront bientôt transmises.

Véronique FAUCHER félicite Johan IMBERT pour son travail.

## **1.7 Indemnité de fonction : Adjoint**

Mme le Maire demande à Johan IMBERT de quitter l'assemblée pour le vote de cette délibération.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la reprise en régie de l'abattoir a nécessité un important surcroît de travail. Afin de pouvoir absorber cette charge de travail, ce sont des adjoints, et en particulier M. Johan IMBERT, qui ont assuré quotidiennement les permanences et les démarches administratives et techniques nécessaires à la reprise en régie et à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire. Mme le Maire souligne que la qualité du travail réalisé par M IMBERT a permis de sauver l'abattoir.

Compte tenu de l'ampleur des missions confiées et de l'implication que cela représente pour M. Johan IMBERT, et considérant le Code général des collectivités locales et particulièrement l'article L2123-24 2° permettant de justifier, dans ce cas présent, un traitement différencié entre les élus en fonction de leur situation particulière (en dehors de toutes considérations tenant à la personne ou à son comportement), sur proposition de Mme le Maire le Conseil Municipal, unanime (Johan Imbert ne prend pas part au vote), autorise une augmentation des indemnités de l'élu concerné compte tenu de son investissement.

Cette augmentation porte le taux de l'indemnité pour M. Johan IMBERT à 31 % telle que présenté dans le tableau annexe, et prend effet à la date de mise en régie provisoire de l'abattoir le 15 novembre 2019 (délibération n°19/11/22/005) étant précisé que cette augmentation s'inscrit dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités de fonction de la collectivité.

## **II- Urbanisme**

### **2.1 Dénomination de voirie : secteur la Varenne – Pouteyre – la Collange – la Barge**

Sur proposition de la commission Cadre de Vie, le conseil municipal unanime décide de procéder aux dénominations de voiries publiques suivantes :

- 1- Chemin de Pouteyre** (voie communale n°7) : de l'Avenue des Tuileries (parcelle ZV 1 et ZS 78) jusqu'au Chemin de Combris (parcelles ZR 68 et ZR 67).
- 2- Impasse La Croix de Bost** : du Chemin de Pouteyre (parcelles ZS 78 et ZS 80) jusqu'à la parcelle ZS 76.
- 3- Hameau de la Baratte**: du Chemin de Pouteyre (parcelles ZV 11 et ZV 12) jusqu'au Chemin de Pouteyre (parcelles ZV 15 et ZV 14).
- 4- Impasse de Pouteyre** : du Chemin de Pouteyre (parcelles ZS 104 et ZS 65) jusqu'à la parcelle ZS 63.

- 5- **Chemin du Grand Vimal** : du Chemin de Pouteyre (parcelles ZV 18 et ZS 62) jusqu'aux parcelles ZV 26 et E 268.
- 6- **Chemin de la Collange** : de la RD 38 ou Route de Chadernolles (parcelle YM 21) jusqu'aux parcelles YL 48 et YL 49.
- 7- **Allée de la Collange** (parcelle YL 55).
- 8- **Chemin de la Varenne** : de la RD 996 ou Route des Pradeaux (parcelles YC 174 et YC 198) jusqu'à la RD 996 ou Route des Pradeaux (parcelles YC 58 et YC 54).
- 9- **Chemin de la Barge** : de la RD 996 ou Route des Pradeaux (parcelles YD 175 et YD 140) jusqu'aux parcelles YD 144 et YD 104.
- 10- **Chemin du Combalou** (voie communale n°23) : du Chemin de la Barge (parcelles YD 90 et G 433) jusqu'aux parcelles YD 129 et G 456.
- 11- **Chemin La Croix de la Barge** : du Chemin de la Barge (parcelles G 431 et G 423) jusqu'à la limite de commune avec Saint-Martin-des-Olmes (parcelles YD 102 et YD 98).
- 12- **Route de Grandrif** : de la RD 996 ou Route des Pradeaux (parcelles YD 140 et YC 184) jusqu'à la limite de commune avec Saint-Martin-des-Olmes (parcelles YD 94 et YC 70).
- 13- **Allée de la Barge** : du Chemin de la Barge (parcelles G 412 et YD 141) jusqu'à la Route de Grandrif (parcelles YD 94 et YD 93).
- 14- **Chemin de Chardon** : de la RD 996 ou Avenue de Lyon (parcelles AN 117 et AN 447) jusqu'aux parcelles ZT 36 et ZT 14.

Simone MONNERIE demande la signification du mot Combalou.

Mme le Maire répond qu'elle ne sait pas mais qu'elle va se renseigner auprès du Service Police Rurale. Mme le Maire tient à remercier publiquement le service de la police rurale pour la qualité du travail réalisé sur l'adressage de l'ensemble de la commune.

### **III- Jeunesse**

#### **3.1 Forum jeunes : adoption du règlement intérieur**

Ouvert depuis décembre 2017, le Forum jeunes est un espace pensé pour accueillir et accompagner les adolescents et jeunes adultes d'Ambert ou fréquentant un établissement scolaire ambertois.

Cet espace est un lieu très fréquenté et reconnu. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place un règlement intérieur qui sera signé par tout jeune qui souhaite venir.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Corinne PEGHEON demande la fréquentation.

Eric CHEVALEYRE répond qu'il y a environ 130 jeunes qui fréquentent le forum mais jamais en simultané d'où une vigilance accrue.

### **IV- Ressources humaines**

#### **4.1 Dédommagement poste de chef de projet revitalisation centre bourg**

Le 19/08/2019, la commune d'Ambert souhaitait recruter Madame Ruth ANTOINE au poste de chef de projet revitalisation centre bourg. Or ce recrutement n'a pas pu être finalisé.



En date du 19/09/2019, Madame Ruth ANTOINE réclame à la commune un dédommagement financier.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, unanime, autorise le versement de la somme de 2 042.67 euros à Madame Ruth ANTOINE à titre de dédommagement.

Véronique FAUCHER s'interroge sur le pourquoi de cette indemnisation.

Johan IMBERT répond qu'elle s'était installée à Ambert.

Mme le Maire précise avoir contacté le Centre de Gestion pour avoir un avis juridique.

#### **4.2 Modifications du tableau des effectifs**

Sur proposition de Mme le Maire et suite à la réussite à l'examen professionnel, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 01/02/2020 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif, temps complet.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 01/01/2020 :

- Suppression d'un poste d'auxiliaire principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C), à temps complet.
- Création d'un poste d'auxiliaire principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C), à temps complet.

Sur proposition de Mme le Maire et suite au départ à la retraite d'un agent, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 01/04/2020 :

- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.
- Création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

Mme le Maire précise qu'un tableau des effectifs mis à jour, après le vote de ce soir, sera envoyé à la demande de Corinne PEGHEON

#### **4.3 Régie de l'abattoir : modification du tableau des effectifs et recrutement directeur qualité**

Suite à la reprise de l'abattoir en régie actée par délibération du 13 décembre 2019, conformément à la loi, il convient de modifier le tableau des effectifs pour créer le poste de directeur de la régie municipale des abattoirs d'Ambert (contrat de droit public – cat A Ingénieur) au 13 décembre 2019.

Par ailleurs, un poste de directeur qualité (contrat de droit privé) sera également créé au 01 février 2020. Le directeur qualité aura pour mission d'assister le directeur pour assurer et optimiser le fonctionnement quotidien et le développement de l'abattoir.

Le conseil municipal unanime :

- Valide la modification du tableau des effectifs telle que proposée,
- Valide le recrutement sur un contrat de travail de droit privé d'un directeur qualité au sein de la régie municipale des abattoirs d'Ambert.

## **V- Administration – Affaires juridiques**

### **5.1 Maraîchage biologique : terrains sous la rue du Midi**

Par délibération du 29 avril 2009, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la location, au GAEC de la Poule Rouge représenté par Monsieur Florent DALUS, de terrains communaux situés sous la rue du Midi cadastrés section AZ n° 336-337 et AY n° 60 dans le cadre d'une activité de maraîchage biologique

Le GAEC de la Poule Rouge ayant été dissolu, son représentant, Monsieur Florent DALUS a informé la commune ne plus vouloir louer la parcelle AY n° 60.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer le nouveau montant du loyer annuel applicable au bail à 343.45 euros pour les parcelles AZ n° 336 et 337.

Corinne PEGHEON demande si ce terrain va être proposé à la location.

Agnès PERIGNON répond que le terrain était non utilisé et difficile d'accès. La parcelle est embroussaillée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h16.

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 21 février 2020 à 19 heures.

